1032 W 1

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations

DECLARATIONS DES REVENUS

et ANNEXES

ANNEES 1964 à 1974

-=-=-=-=-

Le classement est effectué :

- dans l'ordre alphabétique des communes à l'intérieur de chaque perception
- dans l'ordre alphabétique des noms de contribuables à l'intérieur des communes rurales
- dans l'ordre topographique à l'intérieur des villes de ROMILLY S/SEINE et NOGENT S/SEINE
- classement séparé des particuliers et des Sociétés.

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	PERSONNES PHYSIQUES				
1	Perceptions de MARCILLY LE HAYER MERY S/SEINE NOGENT /VILLE PLANCY L'ABBAYE TRAINEL VILLADIN	1969	D		
2	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Aristide Briand à rue Henri Millet	1969	D		
3	Perception de ROMILLY /VILLE Rue La Fontaine à rue Voltaire Sellières Perception de VILLENAUXE Perception de ROMILLY /RURAL de Gelannes à Orvilliers St Julien	1969	D		
4	Perception de ROMILLY /RURAL de Ossey les Trois Maisons à Saint Martin de Bossenay	1969	D		
	SOCIETES				
5	Sté Compagnie Mobilière d'Etudes et de Participations - 74, rue Gabriel Péri à Romilly s/Seine Jacquemard & Fils - 45, rue Partouneaux à Romilly s/Seine	1969	D		
6	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Aristide Briand à rue Gambetta	1969	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
7	Perception de ROMILLY /VILLE Rue du Général Leclerc à rue Magenta	1969	D		
8	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Marceau à rue Voltaire Sellières	1969	D		
9	Communes de Barbuise-Courtavant Marigny le Châtel Palis Plancy l'Abbaye Pont s/Seine Saint Loup de Buffigny	1969	D		
10	Communes de Trainel Fontaine les Grès Marcilly le Hayer Ossey les Trois Maisons B.N.C.	1969	D		
11	Commune de Nogent/Ville	1969	D		
12	Ets DUPRE - 179, rue Gornet Boivin à Romilly s/Seine	1969	D		
13	Ets DORE-DORE - Fontaine les Grès	1969	D		
14	Communes de Marigny le Châtel à Montpothier Ets Lamontagne - Rue Emile Zola à Romilly s/Seine	1968	D		
15	Communes de Plancy l'Abbaye à Trainel	1968	D		
	PERSONNES PHYSIQUES				
16	Perception de MARCILLY LE HAYER	1979	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
16-suite	Perceptions de MERY S/SEINE PLANCY L'ABBAYE	1970	D		
17	Perception de ROMILLY /RURAL	1970	D		
18	Perception de NOGENT /RURAL NOGENT /VILLE VILLENAUXE	1970	D		
19	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Aristide Briand à rue La Fontaine	1970	D		
20	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Louis Pasteur à rue Voltaire Sellières	1970	D		
	SOCIETES				
21	Perception de ROMILLY /VILLE Rue de l'Abattoir à rue des Champs Elysées	1970	D		
22	Perception de ROMILLY /VILLE Avenue du Château à rue Cornet Boivin	1970	D		
23	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Henri Barbusse à rue du Moulin	1970	D		
24	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Partouneaux à rue Voltaire Sellières	1970	D		
25	Ets DUPRE - 179, rue Cornet Boivin à Romilly S/seine Ets CAMUSET - 186, rue Cornet Boivin à Romilly S/Seine	1970	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

1032 W

5 IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
26	ACA Mutuelle de la Région de Nogent - quai Carnot à Nogent s/Seine Communes de Crancey à Plancy l'Abbaye	1970	D		
27	Communes de Rhèges-Bessy à Villenauxe Perception de ROMILLY /RURAL	1970	D		
	PERSONNES PHYSIQUES				
28	Perception de ROMILLY /VILLE	1971	D		
29	Perception de MERY S/SEINE	1971	D		
30	Perception de PLANCY L'ABBAYE Perception de NOGENT /RURAL	1971	D		
31	Perception de NOGENT /VILLE Perception de MARCILLY LE HAYER	1971	D		
32	Perception de ROMILLY /RURAL Perception de VILLENAUXE	1971	D		
	SOCIETES				
33	Perception de ROMILLY /VILLE Rue des Champs Elysées à place de l'Hôtel de Ville	1971	D		
34	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Jean Moulin à rue Portouneaux	1971	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
35	Perception de ROMILLY /VILLE rue Pierre Brossolette à rue Voltaire Sellières	1971	D		
36	Ets Jacquemard - 45, rue Portouneaux à Romilly s/Seine SA Meubles de Beaulieu SA SIRC - Marigny le Châtel	1971	D		
37	Ets Camuset - 184, rue Cornet Boivin à Romilly s/Seine Ets DUPRE - 179, rue Cornet Boivin à Romilly s/Seine	1971	D		
38	Communes de Crancey à Marigny le Châtel	1971	D		
39	Ets DORE-DORE - Fontaine les Grès Perception de NOGENT /VILLE	1971	D		
40	Communes de Ossey les Trois Maisons à Villenauxe	1971	D		
41	Communes de Barbuise à Gelannes	1972-1973	D		
42	Communes de Maizières la Grande Paroisse à Marigny le Châtel	1972-1973	D		
43	Communes de Le Mériot à Palis	1972-1973	D		
44	Communes de Plancy l'Abbaye à Pont s/Seine	1972-1973	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP E EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
45	Communes de Thèges Bessy à Trainel (jusqu'à SA Favin)	1972-1973	D		
46	Communes de Trainel (Ets Gateau à la fin) à Villenauxe	1972-1973	D		
47	Perception de ROMILLY /VILLE Rue de l'Abattoir à rue des Champs Elysées	1972-1973	D		
48	Perception de ROMILLY /VILLE Rue de la Chaumière à rue du Général Leclerc	1972-1973	D		
49	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Gornet Boivin à rue Julian Grimau	1972-1973	D		
50	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Marceau à rue Mignonnette	1972-1973	D		
51	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Pertouneaux à rue Voltaire Sellières	1972-1973	D		
52	Perception de NOGENT /VILLE Rue Aristide Briand à rue Jean Jaurès	1972-1973	D		
53	Perception de NOGENT /VILLE Route de Provins à vieille route de Bray	1972-1973	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
54	CAMUSET - 184, rue Gornet Boivin à Romilly s/Seine CHAMPAC - 55, route de Troyes à Romilly DESVIGNES - rue Emile Zola à Romilly SA Meubles de Beaulieu SIRC - Marigny le châtel	1972-1973	D		
55	Ets DORE-DORE - Fontaine les Grès MELEN-L'HUILLIER - Plancy l'Abbaye	1972-1973	D		
56	GARNEROT - 126, rue Aristide Briand à Romilly DUEURLE - 51, rue Carnot à Romilly LAMONTAGNE - Rue Emile Zola à Romilly BRIANT - 23, rue Herbesace	1972-1973	D		
57	SACVIR - 1, rue Emmanuel de Martonne à Romilly BRILLAIS - Bd Maximilien Robespierre à Romilly JOUGLAS - 19, rue du Moulin	1972-1973	D		
58	DAMAS - 80, rue Pierre Brossolette à Romilly ROMILLY AUTOMOBILES - RN 19 BOUDIOS - 57, rue Victor Hugo à Romilly COLLOMB - 254, rue Gabriel Péri à Romilly DUPRE - 179, rue Gornet Boivin à Romilly	1972-1973	D		
59	JACQUEMARD - 45, rue Partouneaux à Romilly RICHARD - 1, rue Gornet Boivin à Romilly SCARM - 25, rue du Château à Romilly	1972-1973	D		
60	Perception de VILLENAUXE Perception de PLANCY L'ABBAYE	1972-1973	D		
61	Perception de MARCILLY LE HAYER	1972-1973	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
62	Perception de NOGENT /RURAL	1972-1973	D		
63	Perception de NOGENT /VILLE Rue Aristide Briand à chemin de Villiers aux Choux	1972-1973	D		
64	Perception de MERY S/SEINE /RURAL	1972-1973	D		
65	Perception de MERY S/SEINE /VILLE	1972-1973	D		
66	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Aristide Briand à rue de la Paix	1972-1973	D		
67	Perception de ROMILLY /VILLE Rue du Premier Mai à rue Voltaire Sellières Perception de ROMILLY /RURAL	1972-1973	D		
68	SA SOUFFLET - quai Sarrail à Nogent	1964 à 1974	D		
69	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Aristide Briand à rue Emile Zola	1974	D		
70	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Gabriel Péri à rue Herbesace	1974	D		
71	Perception de ROMILLY /VILLE Place de l'Hôtel de Ville à rue Pierre Brossolette	1974	D		
72	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Pierre Semard à rue Voltaire Sellières	1974	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
73	DUPRE - 179, rue Cornet Boivin à Romilly SIRC - Marigny le Châtel DESVIGNES - rue Emile Zola à Romilly Meubles RICHARD - 1, rue Cornet Boivin à Romilly JACQUEMARD - 45, rue Partouneaux à Romilly	1974	D		
74	Ets DORE-DORE - Fontaine les Grès	1974	D		
75	Sté Nouvelle des Ets CANUSET - 184, rue Cornet Boivin à Romilly	1972 à 1974	D		
76	SA Clinique du Dr CHAPUIS - 8, rue Victor Hugo à Romilly	1967 à 1974	D		
77	Perception de NOGENT /VILLE	1974	D		
78	Communes de Avon la Pèze à Maizières la Grande Paroisse	1974	D		
79	Communes de Marcilly le Hayer à Méry s/ Seine	1974	D		
80	Communes de Mesgrigny à Planty	1974	D		
81	Communes de Pont s/Seine à Soligny les les Etangs	1974	D		
82	Communes de Trainel à Villenauxe	1974	D		
83	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Aristide Briand à quartier des Hauts Buissons	1974	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
84	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Henri Barbusse à rue Cornet Boivin	1974	D		
85	Perception de ROMILLY /VILLE Rue Magenta à rue Voltaire Sellières	1974	D		
86	Perception de PLANCY L'ABBAYE	1974	D		
87	Perception de VILLENAUXE	1974	D		
88	Perception de MARCILLY LE HAYER Avon la Pèze à Marigny le Châtel	1974	D		
89	Perception de MARCILLY LE HAYER Mesnil Saint Loup à Villadin Perception de MERY S/SEINE	1974	D		
90	Perception de ROMILLY /RURAL	1974	D		
91	SA Les Moulins de Nogent Ets MELEN L'HUILLIER à Plancy l'Abbaye Sté CHAMPAC - 55, rte de Troyes à Romilly	1974	D		
92	Perception de NOGENT /VILLE Perception de NOGENT /RURAL	1974	D		
93	Ets CAMUSET - 184, rue Cornet Boivin à Romilly Meubles de Beaulieu - Le Mériot SCARM - Avenue du Château à Romilly	1974	D		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.